



INSTRUCTION SANITAIRE SUITE AU COVID 19

Sommaire

1.	Objet	2
2.	Domaine d'application	2
3.	Documents de référence	2
4.	Les dispositions	2
5.	Rappel des gestes barrière	4



INSTRUCTION SANITAIRE SUITE AU COVID 19

1. Objet

Cette instruction a pour objet de déterminer les modalités de comportement à partir du 11 Mai 2020 à la suite de la crise sanitaire du Coronavirus « Covid19 »

2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique à tous les salariés du Cercle Nautique de Rognac (désigné CNR), tous les adhérents, toutes personnes en itinérance sur le site du CNR.

Le site du CNR désigne : les locaux (bâtiment, garage), parcs à bateaux, ponton, parking, zone de mise à l'eau, plage et zone de navigation.

3. Documents de référence

- Instructions gouvernementales

4. Les dispositions

Organisation du personnel

- Chaque moniteur s'engage à prendre sa température avant chaque prise de poste. Un seuil de température est fixé à 38°C. A partir de 38°C, le moniteur s'engage à **ne pas se présenter** à son poste de travail et à **avertir son responsable**.
- Chaque moniteur s'engage à ne pas se présenter à son poste de travail s'il développe un des symptômes de la maladie (toux sèche, mal de gorge, mal de tête, courbatures, difficulté à respirer, fièvre...);
- Chaque moniteur s'engage à ne pas se présenter à son poste de travail s'il développe un des symptômes de la maladie (toux sèche, mal de gorge, mal de tête, courbatures, difficulté à respirer, fièvre...);
- Chaque moniteur, s'engage à se laver les mains **dès l'entrée dans les locaux du CNR** soit avec du savon, soit avec du gel hydroalcoolique en respectant les affiches d'information mises en place.
- Chaque moniteur s'engage à porter son masque lorsqu'il est sur la berge ou dans les locaux de la base ;
- Chaque moniteur s'engage à n'autoriser la navigation qu'aux adhérents effectifs du CNR et tenir le registre des visites de toutes les personnes sur le site du CNR ;
- Chaque moniteur s'engage à faire respecter scrupuleusement les règles citées dans ce document.

Organisation pour les adhérents et la navigation

- Chaque adhérent, visiteur s'engage à prendre sa température avant chaque visite au CNR. Un seuil de température est fixé à 38°C. A partir de 38°C, l'adhérent, le visiteur s'engage à **ne pas se présenter** au CNR.
- Chaque adhérent, visiteur s'engage à ne pas se présenter au CNR s'il développe un des symptômes de la maladie (toux sèche, mal de gorge, mal de tête, courbatures, difficulté à respirer, fièvre...);



INSTRUCTION SANITAIRE SUITE AU COVID 19

- Chaque adhérent visiteur s'engage à prévenir immédiatement le CNR s'il développe les symptômes du Covid 19 dans les 14 jours après sa visite au CNR ;
- Chaque adhérent, visiteur s'engage à se laver les mains **dès l'entrée dans les locaux du CNR** soit avec du savon, soit avec du gel hydroalcoolique en respectant les affiches d'information mises en place.
- Chaque adhérent, visiteur s'engage à porter un masque quand il est sur la berge ou dans les locaux du CNR ;
- Il est obligatoire pour toute personne voulant naviguer au départ du CNR, d'avoir au préalable rempli et validé son formulaire d'adhésion sur internet et se présenter, avant la première navigation au Moniteur en charge de la surveillance : toute personne n'ayant pas effectué ces modalités se verra refuser l'accès à la base nautique ;
- Chaque adhérent, visiteur s'engage à se présenter obligatoirement, à chaque visite, au Moniteur en charge de la surveillance de la base pour tenue d'un historique des visites et enregistrement des coordonnées des personnes ayant visité le CNR ;
- Chaque adhérent, visiteur s'engage à se présenter obligatoirement au Moniteur en charge de la surveillance de la base pour tenue d'un historique des visites et enregistrement des coordonnées des personnes ayant visité le CNR ;
- L'accès aux vestiaires est interdit, les adhérents prenant leur précaution pour se changer sur le parking ou à leur domicile ;
- Le prêt de combinaisons, chaussons est interdit ;
- Les gilets de sauvetage seront mis à disposition par les moniteurs. Les adhérents devront les rincer. Les moniteurs désinfecteront les gilets de sauvetage après chaque utilisation ;
- Seul l'accès aux sanitaires sera autorisé aux adhérents.
- Le matériel rangé dans les locaux sera mis à disposition des adhérents par les moniteurs pour limiter le nombre de personnes dans les locaux de la base
- Seules les activités pratiquées de manière individuelle seront pour l'instant autorisées sur le principe de la plage dynamique ou « ride and go », afin de limiter au maximum la présence sur la zone de mise à l'eau et le parking : il est strictement interdit de rester statique au niveau de la mise à l'eau, ainsi que sur tout le site du CNR ;
- Le site du CNR est accessible aux adhérents uniquement de 14 heures à 19 heures
-

Mesures générales

- Le CNR demande à tous de respecter les règles de distanciation sociale afin que chacun se trouve systématiquement à plus d'un mètre de son plus proche voisin.
- Le CNR mettra à disposition les éléments nécessaires du point de vue sanitaire afin d'éviter les possibilités de propagation du virus (savon, gel hydroalcoolique...)
- Les poignées de portes seront systématiquement désinfectées par du personnel compétent, après chaque journée de travail.
- Les accès aux fours micro-ondes, réfrigérateurs, espace café sont désormais interdits. Chacun devra soit apporter une nourriture satisfaisant aux règles d'accès citées (produits surgelés, yaourts interdits), soit se procurer sa nourriture par les moyens qu'il jugera efficace (boulangerie, commande livrée sur place)

INSTRUCTION SANITAIRE SUITE AU COVID 19

- La restauration sur place en groupe et dans les locaux est interdite
- L'accès à la plage juxtaposée au CNR est formellement interdit : des barrières délimiteront la zone autorisée (site du CNR), de la zone interdite (la plage et le parc).
- Le règlement de l'adhésion et l'entrée sur le site du CNR vaut acceptation des règles précitées ;
- Les personnes contrevenant à ces règles se verront dans l'obligation de quitter le site tant que les règles de distanciation sociale sont en vigueur ;
- Ces règles sont susceptibles d'évoluer en fonction des annonces gouvernementales prévues le 11 Mai 2020 en matière de déconfinement.

5. Rappel des gestes barrière

Il est de la responsabilité de chacun d'appliquer les gestes barrière afin de se protéger soi-même et de protéger les autres.



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)